

## **REGLEMENT GENERAL COMPLET DU JEU MYFAB**

### ***Article 1 – Organisation du jeu***

La société Myfab Hong Kong Corporation Limited, au capital de 16.000.000 HKD (la "Société Organisatrice"), dont le siège social est situé 1301 Bank of America Tower, Suite 1199 - 12 Harcourt Road, Central à Hong Kong, immatriculée au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1335708, organise une série de jeux gratuits sans obligation d'achat ni de commande. Chaque jeu est régi par un avenant spécifique au règlement général du jeu (voir à la fin du document).

### ***Article 2 – Conditions de participation***

Ces jeux sont ouverts à toute personne physique, disposant d'un accès à Internet, d'une adresse électronique valable et résidant exclusivement en France Métropolitaine (Corse exclue), à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et des autres sociétés du groupe Myfab, c'est-à-dire toute société directement ou indirectement contrôlées par Myfab, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe. Les participations d'un non-résident français ne pourront pas être prises en compte.

Toute participation d'un mineur aux jeux Myfab suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur. En cas de gain d'une personne mineure, le lot sera attribué à son représentant légal après justification de son identité et de son lien légal avec le mineur.

Pour participer à cette série de jeux, il suffit de se connecter sur le site [www.myfab.fr](http://www.myfab.fr). Le principe, les dates et les modalités de chaque jeu sont décrits directement sur le site pré-mentionné ainsi que dans les avenants ci-dessous. A chaque participation, le participant devra renseigner son nom, prénom, surnom, adresse postale et adresse e-mail pour avoir une chance de se voir attribuer l'un des lots gagnants décrits dans l'avenant correspondant au jeu.

Plusieurs participations par foyer peuvent être admises (même adresse postale) à condition que les nom, prénom et adresse e-mail soient différents. La participation aux jeux s'effectue exclusivement par voie électronique. Toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme est exclue. Toute indication d'identité ou d'adresse fausse, erronée, incomplète entraînera l'élimination de la participation au jeu.

### ***Article 3 – Annonce et publication du résultat***

Le gagnant sera prévenu par courrier électronique (et/ou toute autre mode de communication au choix de la Société Organisatrice) dans un délai d'un (1) mois après la fin du jeu.

### ***Article 4 – Responsabilité relative au jeu et droit de la Société Organisatrice***

La Société Organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler la série de jeux, à l'écourter, la proroger, la reporter ou en modifier les conditions. La Société se réserve également la possibilité de modifier le présent règlement de jeu pour raison légitime.

La Société Organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion des participants ou entraînant la perte, le retard, l'envoi vers une mauvaise adresse ou un enregistrement incomplet des données du courrier des participants, que ce soit par voie postale ou par voie électronique.

La Société Organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de toute information incorrecte ou inexacte causée soit par les utilisateurs du site web, soit par tout équipement ou programme associé à l'organisation ou utilisé dans l'organisation du présent jeu.

### ***Article 5 – Responsabilité relative au lot à gagner et droit de la Société Organisatrice***

La Société Organisatrice décline toute responsabilité quant à la qualité, l'état et/ou le délai de livraison du lot à gagner.

Si la Société Organisatrice est dans l'impossibilité de contacter le gagnant (notamment en cas d'adresse e-mail erronée ou de non-réponse du participant dans un délai de quinze (15) jours suivant le premier contact de la Société Organisatrice), ce dernier sera immédiatement disqualifié et cela conduira à l'attribution du lot à un autre participant. Par conséquent, un nouveau gagnant sera désigné soit à l'aide d'un nouveau tirage au sort selon un processus faisant appel au hasard soit en fonction de la nature du jeu, à l'aide des résultats chiffrés obtenus. Dans cette hypothèse, en cas de meilleur score ex-æquo entre plusieurs participants, un tirage au sort sera organisé pour déterminer le bénéficiaire du lot gagnant.

Le lot ne peut être échangé contre des espèces, ni contre d'autres biens ou services. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le lot pour quelque raison que se soit, sous réserve qu'il soit de nature et de valeur équivalente à celle du lot mis en jeu. Le prix offert au gagnant est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne. La Société Organisatrice ne remplacera en aucun cas tout prix perdu ou volé.

#### **Article 6 – Demandes d’envoi du règlement et divers remboursements**

Le règlement du jeu complet et ses avenants sont déposés en l’étude de Maîtres Molho, Massart, Misrahi, Riboulet, Brun et Veque, Huissiers de Justice, située au 31 rue Grenette, 69002 Lyon, qui en contrôleront le bon déroulement.

Le règlement du jeu complet est consultable sur le site internet de cette étude : [www.huissiers-lyon-31grenette.com](http://www.huissiers-lyon-31grenette.com) et un extrait du règlement du jeu est présent sur le site internet [www.myfab.fr](http://www.myfab.fr).

Sur simple demande écrite adressée exclusivement par courrier postal à *Myfab – Jeu Concours Fête des Pères* au 1301 Bank of America Tower, Suite 1199 - 12 Harcourt Road, Central, Hong Kong, tout participant pourra demander :

- l’obtention à titre gratuit du règlement complet du jeu ;
- jusqu’à huit (8) jours après la fin du jeu (cachet de la poste faisant foi) et en joignant à sa demande écrite un relevé d’identité bancaire et une photocopie d’un justificatif d’identité (carte d’identité ou passeport en cours de validité), le(s) remboursement(s) suivants:
  - des frais de connexion supportés pour participer au jeu, sur une base forfaitaire de un EUR (1 Euro), et/ou
  - des frais d’envoi nécessaires pour ladite demande de remboursement, sur la base du tarif lent en vigueur, et/ou
  - des frais engagés pour la demande écrite du règlement de jeu par timbre, sur la base du tarif lent en vigueur.

Le remboursement est limité à une participation par personne (même nom et prénom) pour la durée du présent jeu. Toute demande envoyée après le délai indiqué au premier alinéa de cet article, ne sera pas prise en compte. Toute demande de remboursement incomplète, mal adressée ou erronée, parvenue par courrier électronique, ne sera pas prise en compte.

#### **Article 7 – Autres dispositions**

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d’un droit d’accès, de rectification ou de suppression des données le concernant qui peut être exercé à tout moment en écrivant à : Myfab – Jeux Concours, 1301 Bank of America Tower, Suite 1199 - 12 Harcourt Road, Central, Hong Kong. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

La Société Organisatrice sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l’application du présent règlement.



## **AVENANT No.1 - REGLEMENT SPECIFIQUE DU JEU MYFAB « LE JUSTE PRIX »**

Chaque jeu étant régi par un avenant spécifique au règlement général du jeu, ce document est l'avenant no.1 détaillant les conditions de participation particulière du jeu intitulé « Le Juste Prix ».

### 1. Présentation du jeu

La société Myfab Hong Kong Corporation Limited, au capital de 16.000.000 HKD (la "Société Organisatrice"), dont le siège social est situé 1301 Bank of America Tower, Suite 1199 - 12 Harcourt Road, Central à Hong Kong, immatriculée au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 1335708 organise le jeu intitulé « Le Juste Prix » du mercredi 22 juin 2011 à 8h00 au dimanche 17 juillet 2011 à 23h59 (heure française). Les participations reçues après cette date limite ne seront pas prises en compte.

### 2. Principe

Le but du jeu est de trouver le prix exact du produit suivant : le pouf XXL Quadrato capitonné blanc. Le participant aura un choix à faire parmi quatre réponses différentes. Seule une réponse sera la bonne !

### 3. Modalités

Pour participer au jeu « Le Juste Prix », il suffit de se connecter sur le site [www.myfab.fr](http://www.myfab.fr) ou à l'adresse du jeu : <http://fr.myfab.com/soldes-d-ete.html> et cliquer sur le bouton "Démarrer". Le participant devra répondre à la question posée dans un délai de 30 secondes.

Si le participant répond juste, il récoltera 10 points. Il sera offert au participant gagnant la possibilité d'améliorer son score en invitant des amis et il lui sera attribué 5 points additionnels par ami invité. Pour inviter ses amis, il suffit que le participant inscrive leur adresse e-mail dans le formulaire approprié.

Si le participant sélectionne une réponse qui n'est pas le juste prix, il lui sera offert la possibilité de tenter sa chance une seconde fois. S'il répond juste, il récoltera 10 points et pourra améliorer son score ainsi que décrit dans le paragraphe précédent. S'il ne répond pas juste, il aura perdu le jeu et ne pourra pas s'inscrire au concours pour gagner le lot décrit au point 4 ci-dessous.

A la fin du jeu, le participant gagnant doit renseigner son nom, prénom, surnom, adresse postale et adresse e-mail pour avoir une chance de gagner le lot décrit au point 4 ci-dessous.

Le gagnant du jeu « Le Juste Prix » sera le joueur qui aura enregistré le meilleur score parmi tous les participants durant la période mentionnée et remportera le lot décrit au présent point 4. En cas de meilleur score ex-æquo réalisé par plusieurs participants, un tirage au sort sera organisé pour déterminer le bénéficiaire du lot mentionné selon un processus faisant appel au hasard dans les cinq (5) jours suivant la fin du jeu parmi les participants ayant enregistré le score record et désignera un (1) seul bénéficiaire.

### 4. Lot à gagner

Il sera attribué au gagnant du présent jeu un (1) pouf XXL Quadrato capitonné blanc (L140 x 1140 x H40 ; 28 kg) d'une valeur d'environ 295 EUR (deux cents quatre-vingt quinze euros) TTC, étant précisé que les frais de livraison sont inclus. Le lot sera envoyé par la Société Organisatrice au domicile du gagnant dans un délai maximum de quinze (15) semaines après l'information du gagnant du résultat du jeu.